

EXIGENCES GÉNÉRALES D'ACHAT

Exigences générales d'achat



 Site Schligler France

Z.A. Des Combottes
25700 Valentigney
+33 3 81 36 33 88

 Site Schligler Tunisie

Z.I. Sidi Abdelhamid
4061 Sousse
+216 73 256 299

PANEL FOURNISSEUR :

La sélection des nouveaux fournisseurs est réalisée suivant l'instruction ACH-INS04. L'homologation des fournisseurs est réalisée par l'évaluation de leur aptitude qualité et suivant l'application des exigences de nos clients.

L'évaluation est réalisée par le Responsable Achat 1 fois par an suivant l'instruction AME-INS01. En cas de résultat non satisfaisant, les résultats seront diffusés aux fournisseurs et une demande de plan d'action pourra être demandée.

Un classement est établi à l'aide de ces informations et la décision du maintien ou du retrait du fournisseur au panel SCHLIGLER est prise par le Responsable Achats.

DEMANDE DE PRIX :

Le responsable Achats consulte les fournisseurs au panel et suivant les spécifications clients.

La consultation doit aboutir à un devis transmis à SCHLIGLER.

COMMANDE :

Le fournisseur accuse réception de la commande sous 48 heures. Passé ce délai, la commande est considérée acceptée.

Le BL doit rappeler notre n° de commande et toutes les informations s'y rapportant (référence, désignation, quantité ...)

Dans le cas où SCHLIGLER fournit la matière ou autres, les éléments de traçabilité seront indiqués en commande. Ils devront être rappelés sur le BL.

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR :

L'acceptation de la commande par le fournisseur l'engage à agir en conformité avec les lois et réglementations en vigueur :

- **Respect de la législation du travail**, notamment sur le travail clandestin ou dissimulé et le travail des mineurs
- **Respect de la législation fiscale**
- **Respect des exigences environnementales, hygiène et sécurité** notamment en indiquant à SCHLIGLER les risques liés aux fournitures ayant ou pouvant avoir un impact sur la santé et/ou la sécurité des travailleurs ou sur l'environnement
- **Respect de la Règlementation REACH**
- **Respect de la Règlementation Conflict Minerals**

QUALITÉ :

Le fournisseur s'engage :

- à livrer SAS SCHLIGLER dans les délais convenus lors de la commande
- à livrer des produits conformes
- à apporter un plan d'action immédiat en cas de Réclamation Qualité SCHLIGLER.
- à assumer les coûts relatifs à une Non Qualité, perte matière, perte de production, tri, retouche, retour clientèle, etc
- à informer SCHLIGLER de toutes modifications apportées au processus de fabrication y compris la sous-traitance et procédés spéciaux qui doivent faire l'objet d'un accord par SCHLIGLER.

Non-conformités :

Toute non-conformité détectée par le fournisseur est corrigée avant envoi ou éventuellement, en cas d'expédition déjà réalisée, communiquée sans délai au service Qualité SCHLIGLER avec le n° de lot incriminé ;

Les actions correctives immédiates mises en place sont également indiquées ;

La date de livraison et le N° de BL du prochain lot conforme devront être mentionnés, ainsi que le type d'identification (exemple : étiquette LOT CERTIFIE CONFORME).

Dérogations :

Toute demande de dérogation sera envoyée au service Qualité SCHLIGLER. Les pièces en dérogation seront bloquées chez le fournisseur en attente d'une réponse de SCHLIGLER

Des actions correctives et préventives doivent être engagées afin que les causes soient identifiées et éliminées. Les actions menées sont communiquées au service Qualité SCHLIGLER (email : qualite@schligler.fr).

Joindre la dérogation lors de la livraison des pièces sous dérogation et identifier le lot.

Produits Contrefaits :

Tous les produits, y compris les matières premières / sous-composants livrés et / ou reçus, qui sont associés à l'aviation, à l'espace et à la défense, doivent être conformes à la clause EN9100 sur les marchandises de contrefaçon.

Procédés spéciaux :

Les fournisseurs de procédés spéciaux doivent être identifiés et homologués C1 par SCHLIGLER (application de l'instruction ACH-INS04).

DROITS D'ACCES :

Le fournisseur doit permettre à SCHLIGLER , accompagnés si nécessaire par ses Donneurs d'Ordre et/ou par les Organismes Officiels, le libre accès à la partie des ateliers et postes de contrôle relatifs à la réalisation des fournitures de SCHLIGLER , ainsi qu'à la consultation de tous les enregistrements correspondants.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE :

Le fournisseur s'engage à :

- Informer l'ensemble de son personnel de l'existence de cette clause de confidentialité ;
- Ne pas divulguer (photocopies, email...) les documents SCHLIGLER (Plans, gammes ...) sans son autorisation ;
- A détruire les plans en cas d'évolution d'indice ;

Une remise en cause des contrats d'achats sera décidée si cette clause n'est pas respectée.

CONDITIONNEMENT :

Tous les emballages doivent permettre :

- Une identification du produit par l'extérieur (Etiquette, Bon de livraison visible ...)
- La préservation du produit jusqu'à la livraison chez SCHLIGLER

De plus, SCHLIGLER apporte une attention toute particulière aux efforts en faveur de l'environnement.

A ce titre, Nous encourageons nos fournisseurs à utiliser au maximum des matériaux de conditionnement et d'emballage recyclables.

LIVRAISON :

Chaque livraison doit être accompagnée au minimum de :

- Un Bordereau de Livraison

Et de plus, suivant les exigences indiquées sur la commande :

- Un rapport de contrôle dimensionnel
- Une Déclaration de Conformité en accord avec la norme NF-L 00-015
- Une analyse chimique et métallurgique du produit (CCPU) et les différents essais suivant les normes clients indiquées sur la commande.
- Un dossier FAI

Toute marchandise livrée sans les documents demandés fera l'objet d'un rapport de non-conformité qui rentrera dans la notation du fournisseur.

Les livraisons s'effectueront à l'adresse suivante :

SCHLIGLER SAS
ZA des Combottes
25700 VALENTIGNEY

HORAIRE DE LIVRAISON :

Le service réception est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PAIEMENT :

Le mode de paiement est spécifié à la commande par le service Achat.

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES :

Le respect du cahier des charges est déterminant pour votre cotation fournisseur.

DOCUMENTS D'APPLICATION :

ACH-DOC02 : Cahier des Charges Achats Matières

ACH-DOC03 : Sélection des Fournisseurs